

FICHE AMENDEMENT

Proposition d'amendement à l'Article :32 bis

Proposition d'amendement au protocole:

Déposée par Messieurs Ernâni Lopes et Manuel Lobo Antunes

Qualité : - Membre et Suppléant

~~1. (...) Les lois de l'Union européenne et les lois-cadre de l'Union européenne sont publiées(...)~~

(...) Les lois européennes et les lois-cadre européennes sont publiées (...).

Explication : il s'agit d'une disposition ayant trait a fonctionnement interne du Conseil, qui devra donc Reglement Interieur du Conseil